

République française - Département du Tarn  
**Délibérations du conseil municipal**  
**de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du vendredi 11 avril 2025
<p><b><u>Membres en exercice</u> : 15</b> <b><u>Présents</u> : 10</b> <b><u>Votants</u> : 11</b> Pour : 11 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><b><u>Date de la convocation</u> :</b> 03 avril 2025</p>	<p><b>Le onze avril deux mille vingt-cinq à 19 heures 00</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Adeline MOULIS</p> <p><b><u>Représenté</u></b> : Monsieur Benoît COLAS représenté par Monsieur Pascal FLAHAUT</p> <p><b><u>Excusé</u></b> : Monsieur Francis BACCHIN</p> <p><b><u>Absents</u></b> : Madame Pascale GOMBAULT, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ.</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Monsieur Daniel ARMENGAUD</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le <b>14 AVR. 2025</b> et publication le <b>14 AVR. 2025</b>	

**Délibération n° DE\_22\_2025**

**Objet :**

**Budget Commune - Emprunt 30 000 - Crédit agricole - camion**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'acquisition d'un camion pour les services techniques de la Commune est inscrite au BP 2025 en opération d'investissement.

Le financement de ce camion par un emprunt est également prévu au BP 2025.

Il soumet au conseil municipal la proposition de financement du Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées de 30 000 € sur 7 ans.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du 11 avril 2025 d'approbation du budget primitif 2025 de la Commune ;
- Entendu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant la proposition d'emprunt du Crédit agricole ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix

- Approuve la proposition de prêt du Crédit

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025  
Date de réception de l'AR: 14/04/2025

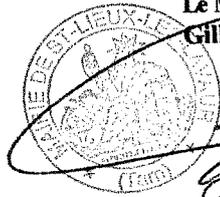
081-218102614-DE\_22\_2025-DE  
A G E D I

collectivités publiques, 74 avenue Gambetta, 82000 MONTAUBAN) ci-annexé :

- Montant : 30 000 €
  - Durée : 7 ans
  - Périodicité : trimestrielle
  - Taux : 3.37 % à échéances constantes
  - Frais de dossiers : 300 €
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement des intérêts sur le BP 2025 de la Commune.
- Habilité M. le Maire à signer le contrat prêt et à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

**Le Maire**  
**Gilles CORMIGNON**



**La secrétaire de séance**  
**Monsieur Daniel ARMENGAUD**

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025  
Date de réception de l'AR: 14/04/2025

081-218102614-DE\_22\_2025-DE  
A G E D I